

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2026
N°DC-2026-06

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Installation d'une consigne à vélo sur l'aire de covoiturage Villa Vicentina

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize février deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : M. Daniel DURAND

Dans le cadre de sa politique de mobilité, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVA) poursuit le déploiement de consignes à vélos sur le territoire.

L'objectif est de conforter l'intermodalité en permettant aux usagers de commencer ou de terminer un trajet à vélo, en utilisant la consigne à vélo comme un complément aux transports collectifs ou au covoiturage.

La consigne à vélo apparaît comme plus sécurisante qu'un arceau pour stationner son vélo plusieurs heures, de jour comme de nuit. Elle est gratuite et en libre-accès.

Ainsi, il est envisagé d'installer une consigne vélo (2 places) sur l'aire multimodale Villa Vicentina.

L'agglomération effectuera des comptages plusieurs fois par an afin d'évaluer ce nouveau service. Elle se réserve le droit de procéder au retrait de la consigne si l'usage de celle-ci s'avère inefficace.

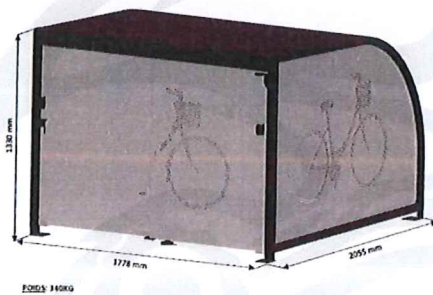
Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 056-215600420-20260217-DEL2026_06-DE

HABILLAGE ET DIMENSIONS DES CONSIGNES



Modèle de la consigne à vélo mise à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'installation d'une consigne à vélo, par le biais d'une mise à disposition de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, sur le parking Villa Vicentina.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déterminer l'emplacement le plus approprié et à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

